



Ville d'Illkirch-Graffenstaden

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN  
DEPARTEMENT DU BAS – RHIN  
**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

Alsace Marchés Publics

**IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE MAITRE D'OUVRAGE :**

Ville d'Illkirch-Graffenstaden – Monsieur Le Maire -181, route de Lyon – BP 50023 - 67401 ILLKIRCH Cedex  
www.illkirch.eu ; marchespublics@illkirch.eu

Profil acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu>

**TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITE PRINCIPALE : collectivité territoriale, services généraux**

**OBJET DU CONTRAT :**

Accord-cadre pour la fourniture de Chèques Accompagnement Personnalisé pour le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden.

Les soumissionnaires devront pouvoir répondre à l'ensemble des spécifications demandées, que ce soit seul, ou en groupement d'entreprises.

**MODE DE PASSATION DU MARCHÉ :**

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

**FORME DU CONTRAT :**

L'accord-cadre sans minimum et avec un maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées.

Le montant des commandes pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Minimum	Maximum TTC
SANS	25 000,00 €

**TYPE DE MARCHÉ :** Fournitures

**CODE CPV :**

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1
22440000-6	Formules de chèque	

**DUREE DE L'ACCORD CADRE :**

Accord-cadre conclu à compter du 01/12/2021 jusqu'au 30/11/2022. Renouvelable 3 fois un an pour une durée maximale de 4 ans.

**DELAI DE LIVRAISON** : il est laissé à l'initiative de l'entreprise tout en respectant le délai plafond fixé par la Ville qui est de 7 jours maximum après la notification du bon de commande.

**MARCHE COUVERT PAR L'AMP** : Oui

**L'AVIS IMPLIQUE UN MARCHE PUBLIC**

**JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT** : précisées dans le règlement de la consultation

**CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES** : précisés dans le règlement de la consultation

**OFFRE ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE APPRECIEE EN FONCTION DES CRITERES ENONCES DANS LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**VARIANTES** : NON

**VISITE** : NON

**RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION :**

Le DCE est téléchargeable à partir du site internet suivant : <https://alsacemarchespublics.eu>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres.

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://alsacemarchespublics.eu>

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Mardi 16 Novembre 2021 à 12H00**

**Seules les réponses électroniques seront acceptées.**

Les réponses devront être remises par voie électronique sur le site internet suivant : <http://alsacemarchespublics.eu>

**DELAI DE VALIDITE DES OFFRES** : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres

**MODALITES ESSENTIELLES DE PAIEMENT ET DE FINANCEMENT ET/OU REFERENCES AUX TEXTES QUI LES REGLEMENTENT** : précisées dans le règlement de la consultation.

**UNITE MONETAIRE UTILILSEE** : l'euro

**LANGUE POUVANT ETRE UTILISEE DANS L'OFFRE OU LA DEMANDE DE PARTICIPATION** : français

**REGLEMENT DES LITIGES** : Le tribunal territorialement compétent est le TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG, 31 Avenue de la Paix, BP 51038, 67070 STRASBOURG CEDEX.

**INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS** : Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, 67070 Strasbourg, Tél. : 03.88.21.23.23. – Fax : 03.88.36.44.66. Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

**DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION** : 14 Octobre 2021

**Le Maire**